

**Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 13 novembre 2019 de M. Eric Bertinat: «Artisans de l'ancienne usine Hispano-Suiza: les promesses de relogement sur place ont-elles été tenues?»**

*TEXTE DE LA QUESTION*

La cession du site de l'ancienne usine Hispano-Suiza à Swisssanto avait suscité les inquiétudes des très nombreux artisans, le nouveau propriétaire ayant résilié plusieurs baux pour y construire de nouveaux bâtiments. En 2013, le Conseil municipal relayait les préoccupations des petits artisans ainsi que leur nécessité de disposer de surfaces commerciales à prix abordable permettant d'assurer la pérennité de leur activité; il avait ainsi renvoyé la résolution R-170 intitulée «Sort des artisans et PME suite à la vente de l'usine Hispano-Suiza» au Conseil administratif.

Dans sa réponse aux problèmes soulevés par la résolution, le magistrat Rémy Pagani avait assuré au délibératif que, dans le cadre de son nouveau projet de complexe immobilier de luxe, Swisssanto respecterait l'intégralité des conditions fixées par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et la Ville de Genève, soit 40% de surfaces réservées aux activités artisanales avec des loyers plafonnés entre 180 et 200 francs, 25% de surfaces réservées à des activités biotech et 35% à des activités administratives et commerciales. A cette occasion, M. Pagani avait rappelé l'engagement de principe exprimé par le propriétaire Swisssanto de reloger les locataires. Enfin, M. Pagani avait aussi assuré aux locataires que la Ville de Genève les soutiendrait dans les négociations avec leur bailleur, un soutien que certains artisans disent ne pas avoir reçu.

Mes questions sont donc les suivantes:

- combien d'artisans et de PME de l'ancienne usine Hispano-Suiza ont été relogés sur place à la suite de la démolition de leurs locaux? Combien n'ont pas pu être relogés sur place?
- M. Rémy Pagani s'est-il assuré que toutes les démarches utiles ont été entreprises auprès des anciens locataires? Tous les artisans et PME présents sur le site de l'ancienne usine Hispano-Suiza ont-ils été contactés par la Ville?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif répond de la manière suivante aux questions posées:

Au mois de mai 2013, le Conseil administratif avait adressé une réponse à la résolution R-170 acceptée par le Conseil municipal au mois de février de la même

année, qui se préoccupait du «sort des artisans et PME suite à la vente de l'usine Hispano-Suiza».

Dans cette réponse le Conseil administratif avait déjà indiqué que s'agissant du relogement des locataires actuels, M. Pagani a rencontré l'Association «110 rue de Lyon» composée d'une vingtaine de petites et moyennes entreprises (PME), le 15 novembre 2012.

Lors de cette entrevue, M. Pagani avait relevé l'engagement de principe exprimé par le propriétaire, Swisscanto, de reloger les locataires. Il a, par ailleurs, assuré les artisans présents du soutien de la Ville de Genève dans les négociations des entreprises avec leur bailleur.

Il avait rappelé cet engagement dans un courrier adressé le 27 mai 2014 à Swisscanto, aux termes duquel il demandait qu'une véritable politique de soutien et d'accompagnement des entreprises du site des anciennes usines Hispano-Suiza puisse être entreprise en vue d'assurer soit le maintien sur place des entreprises, soit, dans les cas où cette solution ne serait pas possible, de les aider à déménager dans les meilleures conditions. Les différentes interventions au Conseil municipal à ce sujet montrent, en effet, que cette question est en voie de devenir politiquement sensible.

Dès lors les porteurs du projet lui ont adressé, de manière totalement transparente, un suivi régulier du relogement des locataires.

Il est apparu ainsi que la plupart d'entre eux ont déménagé et n'ont pas souhaité revenir dans les bâtiments nouveaux, principalement en raison des inconvénients causés par un deuxième déménagement.

Les représentants du maître d'ouvrage, SPG Intercity et HRS, qui ont été récemment questionnés sur les solutions de relogement mises en place pour les locataires historiquement installés avant le chantier du projet Quartet, ont confirmé que trois locataires (ZAP Audio, Fenwick et Atelier de peinture Arlettaz) ont pu être relogés sur site, dans les nouveaux bâtiments, au bénéfice d'un loyer plafonné. Ils ont en outre bénéficié d'importantes enveloppes de participation à leurs travaux d'aménagement. Il est souligné également que grâce au phasage de construction, ils ont pu rester sur site pendant toute la durée du chantier.

En outre SPG Intercity et HRS ont collaboré à la relocalisation de la société Wider Menuiserie à Satigny.

Il est à noter enfin que les clauses (montant maximum de loyer admissible, type d'activité) régissant l'installation de nouveaux locataires sont soumises à l'approbation de la Fondation des terrains industriels (FTI).

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*